



Maladie professionnelle reconnue par la cpam

Par **kiki40**, le **04/01/2011 à 18:18**

Bonjour, rnj ai été en maladie professionnelle reconnue par la cpam du 27 septembre 2010 au 28 novembre 2010 je souhaiterais savoir si mon patron a le droit de me supprimer une prime du à mon arret rnje suis factrice et nous avons droit à une prime de facteur d 'avenir et un complement bi annuel qui est au prorata du temps de travail effectuérnles arrêts maladie normaux sont déduits mais en maladie professionnelles?rnMerci pour votre réponse

Par **half34**, le **24/07/2013 à 17:49**

UN MEDEDIN DE LA SECU MA DIS QU IL ME COUVRER JUSQUA LA FIN DU MOIS LA DOULEUR N AS PAS DIMINUER QUE DOIS JE FAIRE J AI EPUISER MES DROITS DE SECU VERS QUI PUIS JE ME TOURNER